

AVIS DE CONVOCATION

ONE TECH HOLDING
S.A faisant appel public à l'épargne
Au capital social de 53.600.000 dinars
Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana
Identifiant Unique : 1174821/B

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 29 Septembre 2020 à 10 h, au siège social de la société sis 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2019 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2019 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 et distribution des dividendes ;
6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
7. Atterrissage 2020 et perspectives ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit ;
11. Autorisation accordée au conseil d'administration de la société pour la régulation du cours à la BVMT ;
12. Questions diverses ; et
13. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

P/Le Conseil d'administration

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2020

« PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	22 147 007,689
Résultat reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (Dividendes imposables)	78 497 279,688
Sous Total	100 899 401,927
<hr/>	
Fond social	120 000,000
Résultat reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (Dividendes imposables)	100 524 287,377

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution des bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	59 469 652,077
Total	59 724 766,627

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer, au titre de l'exercice 2019, un dividende de 250 millimes par action correspondant à la somme globale de 13 400 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

Comme suite à la pandémie du Covid-19, l'assemblée des actionnaires est informée que les revenus consolidés de l'année 2020 ont été révisé à la baisse et sont désormais prévus d'atteindre 673,4 millions de dinars contre 898,1 millions de dinars en 2019, soit – 25%. Cela se traduira en 2020 par un résultat net consolidé prévisionnel de 11,6 millions de dinars et un résultat net part du groupe de 7,9 millions de Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 27 Mai 2019, l'Assemblée Générale ordinaire décide d'attribuer au membre du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute de 10.000 DT par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à..... ».

AVIS DE CONVOCATION

ONE TECH HOLDING
S.A faisant appel public à l'épargne
Au capital social de 53.600.000 dinars
Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2-2035 Ariana
Identifiant Unique: 1174821/B –

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 29 Septembre 2020 à 11 h, au siège social de la société sis 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Ratification des délais et mode de convocation ;
- 2.** Refonte des statuts de la société notamment la mise en conformité avec les dispositions de la loi numéro 2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement ;
- 3.** Pouvoirs en vue des formalités.

P/Le Conseil d'administration



PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

DEUXIEME RESOLUTION

A la suite d'une proposition par le Conseil d'Administration de la Société afin de se conformer à la législation en vigueur notamment la loi numéro 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à la suite d'une présentation du projet, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter une nouvelle version des statuts de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte des statuts, le paragraphe 26.4 de l'article 26 sera modifié comme suit :

« Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'Assemblée Générale et à l'audit du Commissaire Aux Comptes les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers ;
- Tout emprunt conclu au profit de la Société d'un montant supérieur à sept millions de dinars tunisiens (7.000.000 DT) ;
- La cession de cinquante pourcent (50%) ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la Société ; et
- La garantie des dettes d'autrui d'un montant supérieur à sept millions de dinars tunisiens (7.000.000 DT).

Le Conseil d'Administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la Société. ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire accorde pleins pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et/ou au Directeur Général de la Société pour signer la nouvelle version des statuts de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.